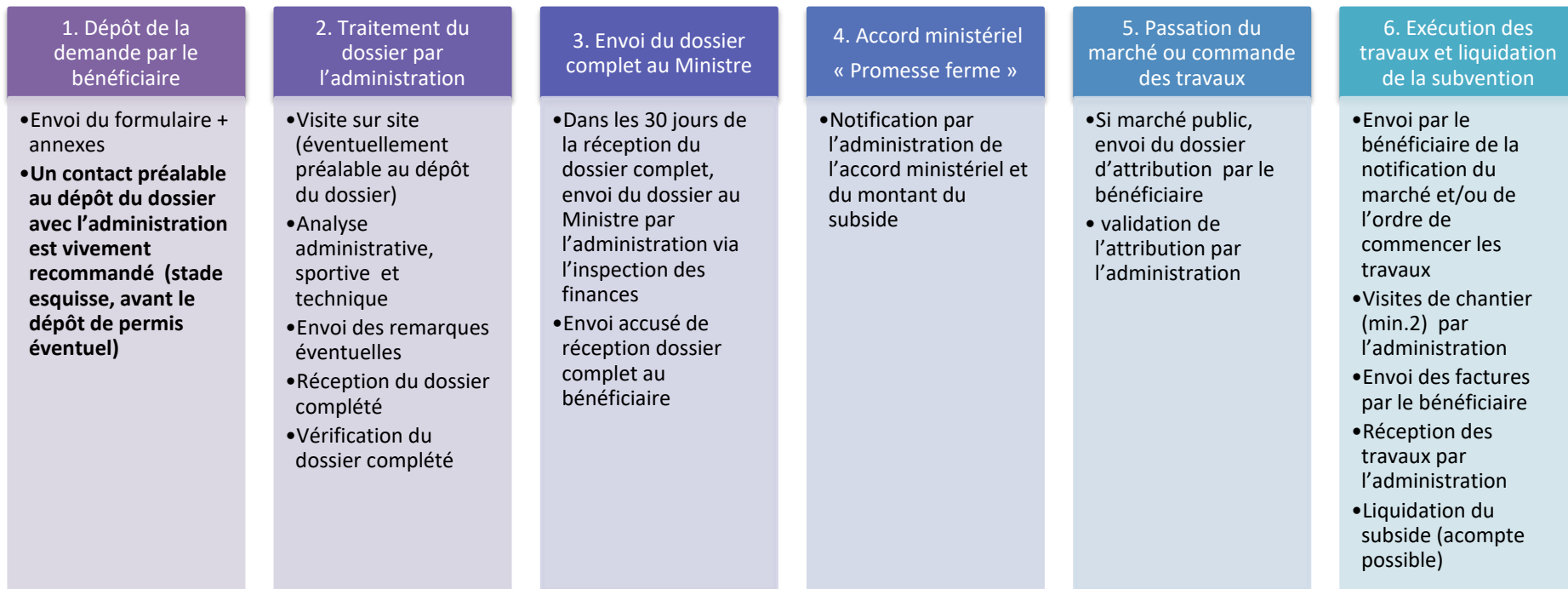


## Procédure investissements ≤ 1.500.000€ HTVA: Grandes étapes



# Procédure investissements $\geq 1.500.000\text{€}$ HTVA: Grandes étapes

## 1. Accord de principe du Ministre (stade « avant-projet »)

- Envoi du formulaire + annexes (**un contact préalable au dépôt du dossier est vivement recommandé**)
- Traitement du dossier par l'administration (visite sur place, analyse administrative, sportive et technique)
- Envoi remarques éventuelles de l'administration et vérification dossier complété
- Envoi proposition d'accord de principe au Ministre
- Notification de l'accord de principe du Ministre (pas d'engagement budgétaire)

## 2. Approbation du dossier technique « projet »

- Envoi par le demandeur du dossier « projet » dans les 12 mois à dater de la notification de l'accord de principe
- Traitement du dossier par l'administration
- Envoi remarques éventuelles et vérification dossier complété
- Dans les 30 JO de la réception du dossier complet, notification par l'administration de l'approbation du projet

## 3. Accord ministériel sur l'attribution du marché « Promesse ferme sur adjudication »

- **Sous peine d'annulation de l'accord de principe**, dans les 24 mois de la notification de l'accord de principe, envoi du dossier d'attribution par le demandeur
- Validation par l'administration de l'attribution et proposition de promesse ferme sur attribution
- Notification de la promesse ferme du Ministre (engagement budgétaire)

## 4. Exécution des travaux et liquidation de la subvention

- Envoi par le bénéficiaire de la notification du marché et de l'ordre de commencer les travaux
- Visites de chantier (min.2) par l'administration
- Envoi des factures par le bénéficiaire
- Réception des travaux par l'administration
- Liquidation de la subvention (acompte possible)